

Arrondissement de NIVELLES

COMMUNE
de
VILLERS-LA-VILLEMaître LECLERCQ Hervé
Notaire
Avenue des Peupliers, 18
1495 TILLY

Vs réf.: **Votre courrier du 24 août 2023. Dossier MB/2230024-04**
Ns réf.: **Service Urbanisme – 2023/877.5. Agent traitant : Van Tielen Olivier – 071/87.03.68.**

Maître,

En réponse à votre demande d'informations dont question sous références, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 et D.IV.100 du Code du Développement territorial (CoDT) :

Au regard du Schéma du développement territorial, on observe que la commune de Villers-la-Ville se rattache à la zone agro-géographique dite Plateau limoneux brabançon ; On y voit également que la commune figure en zone vulnérable pour les nappes phréatiques des sables du Bruxellien.

COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE 4° division Sart-Dames-Avelines

- Une maison d'habitation, sise **rue Ernest Deltenre 3**, cadastrée section C, numéro 192E3 P0000, pour une superficie de 233 m².
- Un jardin, sis Village, cadastré section C, numéro 192F3 P0000, pour une superficie de 447 m².
- Un garage, sis rue Ernest Deltenre 3+, cadastré section C, numéro 192Z2 P0000, pour une superficie de 118 m².

Le bien en cause :

1° est repris au plan de secteur de Nivelles approuvé par Arrêté royal du 201.12.1981, en zone d'habitat à caractère rural visée à l'article D.II.25 du CoDT, sur 50 mètres de profondeur depuis la voirie, puis zone agricole visée à l'article D.II.36 du CoDT ;

2° est soumis en partie à l'application du guide régional d'urbanisme téléchargeable via :

http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officiouse_final.pdf

en ses Chapitre 3 - Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité, & Chapitre 4 - Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite ;

3° n'est pas visé par sa situation au regard d'un projet de plan de secteur ;

4° n'est pas situé dans le périmètre d'un schéma ou projet de schéma de développement pluricommunal, ni d'un schéma ou projet de schéma de développement communal, ni d'un schéma ou projet de schéma d'orientation local, ni d'un guide ou projet de guide communal d'urbanisme, n° d'un permis d'urbanisation ;

5° n'a pas fait l'objet d'observations du Collège communal et à notre connaissance du fonctionnaire délégué conformément à l'article D.IV.102 du CoDT ; n'a pas fait l'objet d'une notification de division récente ;

6° n'a pas fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°2 datant de moins de deux ans, d'un certificat de patrimoine valable ni d'une déclaration urbanistique ou environnementale, ni d'un permis d'environnement, unique ou intégré ;

cadastré sous Sart-Dames-Avelines section C n°192E3, a fait l'objet du permis d'urbanisme PB/IV/1959/7 – 263/AB/24 du 17.11.1959 autorisant la construction d'un garage ;

cadastré sous Sart-Dames-Avelines section C n°192R2, a fait l'objet du permis d'urbanisme PB024/1984 – 316/AB/60175 du 28.05.1984 autorisant la transformation de l'habitation ;

/1/...

Vs réf.: **Votre courrier du 24 août 2023. Dossier MB/2230024-04**
Ns réf.: **Service Urbanisme – 2023/877.5. Agent traitant : Van Tielen Olivier – 071/87.03.68.**

/1/...

7° n'a pas fait l'objet d'un avertissement préalable conformément à l'article D.VII.4 du CoDT ni

d'un procès-verbal d'infraction visé à l'article D.VII.5 du CoDT ;

8° n'est pas soumis au droit de préemption ou repris dans les limites d'un plan d'expropriation et, selon le cas, la désignation des bénéficiaires du droit de préemption ou du pouvoir expropriant, ainsi que la date de l'arrêté du Gouvernement correspondant;

9° a) n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain, de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine visés respectivement aux articles D.V.1, D.V.7, D.V.9, D.V.12 ou D.V.13;

b) n'est pas inscrit sur la **liste de sauvegarde** visée à l'article 22 du Code wallon du patrimoine;

c) n'est pas **classé** en application de l'article 16 du même Code;

d) n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 21 du même Code;

e) est visé à la **carte archéologique** - cf extrait ci-annexé ;

10° est situé en régime d'assainissement collectif, le long d'une voirie égouttée, au **Plan d'Assainissement par Sous-bassin hydrologique (PASH)** ;

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article D.IV.52 du CoDT, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° relatifs à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité.

Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cfr liste ci-après).

11° aucune donnée relative au bien n'est inscrite dans la **banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols** ;

<https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/sols-pollues/banque-des-donnees-de-letat-des-sols-bdes.html>

12° n'est pas exposé à un **risque d'accident majeur** ; à signaler l'existence de la **Société Vital Materials Belgium** répertoriée comme site SEVESO, établie à 1495 Villers-la-Ville (Tilly), Rue de la Station 67 ;

- est localisé à proximité des risques naturels de type « axe de ruissellement concentré – lidaxe » d'alea très faible et de type « ruissellement par débordement » d'alea moyen, suivant le tracé de la voirie – cf extrait ci-annexé ;
 - n'est pas exposé à une contrainte géotechnique majeurs ;
 - n'est pas situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière ou **dans un site Natura 2000**, ne comporte pas une cavité souterraine d'intérêt scientifique ou une zone humide d'intérêt biologique, au sens de l'article D.IV.57, 2° à 4° ;
 - **est exposé au risque sismique** – Zonage 4 à l'Eurocode 8 ;
 - n'est pas exposé au risque lié au **radon** ;
- 13° n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent ;

A titre complémentaire :

- est situé le long de la voirie **communale 'Rue Ernest Deltenre'** ;
- n'est frappé d'aucun **alignement** résultant de normes routières ;
- **est contigu au sentier n°47** suivant l'Atlas primitif des **Chemins vicinaux de Sart-Dames-Avelines** – cf extrait ci-annexé
- n'est pas contigu à un cours d'eau non navigables suivant l'**Atlas des Cours d'eau non navigables de Sart-Dames-Avelines** ;
- aucun **arbre, arbustes ou haie remarquable** sur la parcelle, *répertoriés, individuellement, en groupe ou en allée, pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique, sur des listes* établies sur base d'une procédure spécifique et publiées au Moniteur belge et sur le portail cartographique du SPW ;
- n'est pas situé dans le périmètre de protection d'une conduite de transport de **Fluxys**
- n'est pas contigu à une conduite d'adduction d'eau appartenant à **Vivaqua** ;
- n'est pas contigu à la **ligne ferroviaire** ;
- **figure en zone de prévention de captage éloignée IIB** telle que délimité par Arrêté ministériel du 24/07/2012 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochée et éloignée des ouvrages de prises d'eau souterraine dénommés « Puits Thils bis » et « Puits Try Coquiat », sis sur le territoire de la commune de Villers la Ville.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Maître, en l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

S. RUCQUOY.

E. BURTON.

Province du Brabant Wallon
Commune de VILLERS-LA-VILLE (1495)

Service administratif des Travaux : Axel BALLANT – axel.ballant@villers-la-ville.be

☎ 071/87.03.80 - 81 ou 88 - ☎ 071/82.71.29
Rue de Marbais, 37 à 1495 VILLERS-LA-VILLE

Service technique des travaux : Fabian SMITS – Service.Technique@villers-la-ville.be

☎ 071/87.96.20
Rue du Châtelet, 1 à 1495 TILLY

**LISTE DES DIFFERENTS CONCESSIONNAIRES D'EXPLOITATIONS SOUTERRAINES
DANS LES VOIRIES COMMUNALES**

RESEAU TELEPHONIQUE

PROXIMUS

Rue Marie Henriette, 60 à 5000 NAMUR
e-mail : a4.namur.notification@belgacom.be

(Remy Claude)
(Notification)

☎ 081/72.30.42
☎ 0800/21037

Portail fédéral C.I.C.C. : www.klim-cicc.be

ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC

ORES

Centre d'Exploitation du Brabant Wallon :
Avenue Jean Monnet, 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

☎ 078/15.78.01

Portail fédéral C.I.C.C. : www.klim-cicc.be

TELEDISTRIBUTION

VOO (TV.NET.TEL. – anciennement BRUTELE)

Rue de Lambusart, 56 à 6240 FARCIENNES
e-mail : infra.structure@voo.eu

☎ 071/96.70.23
☎ 071/96.71.56

Portail fédéral C.I.C.C. : www.klim-cicc.be

DISTRIBUTION D'EAU

In-BW

Rue Emile François, 27 à 1474 WAYS
e-mail : info@inbw.be

☎ 067/28.01.11
☎ 067/28.01.96

Portail fédéral C.I.C.C. : www.klim-cicc.be

VIVAQUA

Rue aux Laines, 70 à 1000 BRUXELLES
e-mail : installinfo@vivaqua.be

☎ 02/518.81.11
☎ 02/518.83.06

Portail fédéral C.I.C.C. : www.klim-cicc.be

S.W.D.E. (Société Wallonne des Distributions d'Eau)

Rue de la Concorde, 41 à 4800 VERVIERS
e-mail : relex@swde.be


☎ 087/34.28.11
☎ 087/34.28.00


GAZ

FLUXYS

Avenue des Arts, 31 à 1040 BRUXELLES

e-mail : infoworks@luxys.net

 02/282.72.53

 02/282.75.54

Portail fédéral C.I.C.C. : www.klim-cicc.be


COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT


S.P.G.E. (Société Publique de la Gestion de l'Eau)

In-BW

Rue de la Religion, 10 à 1400 NIVELLES

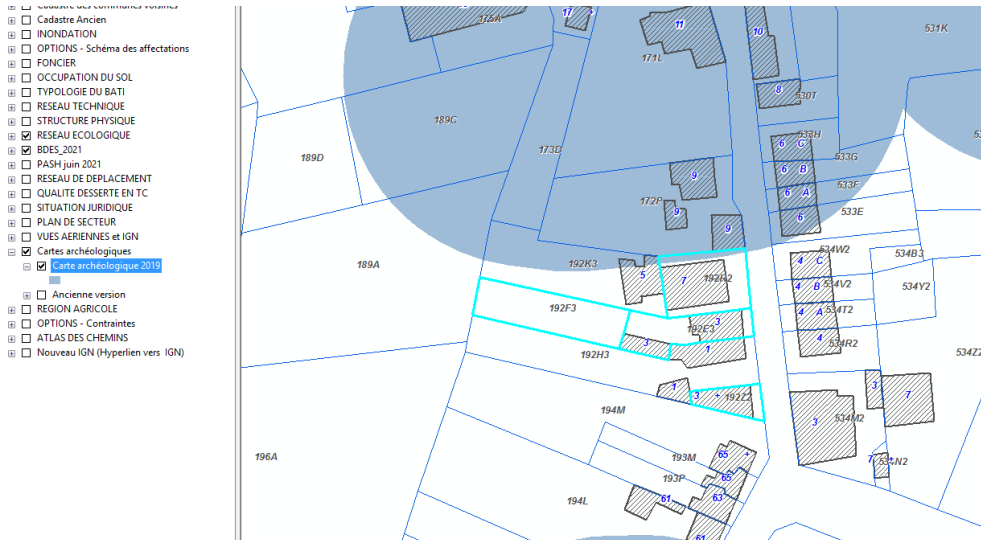
e-mail : info@inbw.be

 067/21.71.11

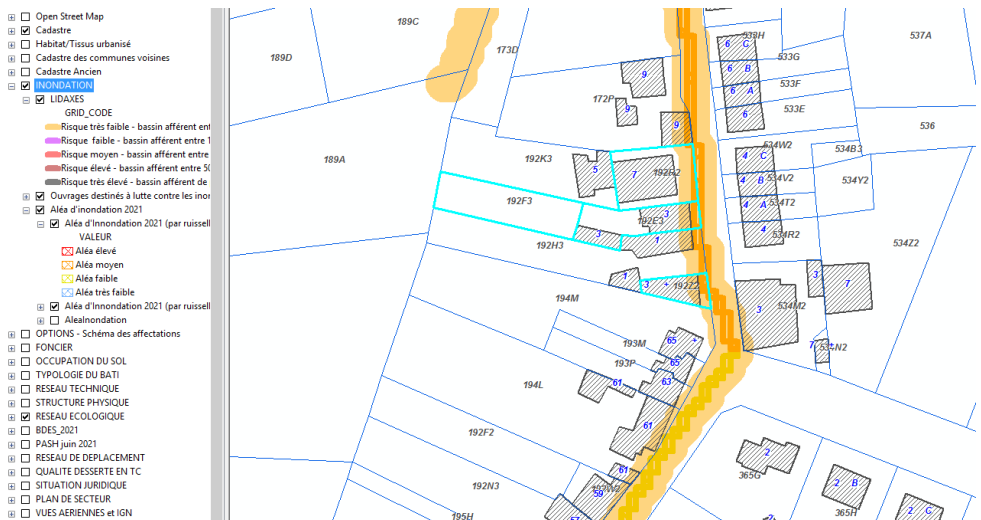
 067/21.69.28

Portail fédéral C.I.C.C. : www.klim-cicc.be

EXTRAIT DE LA CARTE ARCHEOLOGIQUE



EXTRAIT DE LA CARTE D'ALEA D'INONDATIONS & DES AXES DE RUISSELLEMENT



EXTRAIT DE L'ATLAS PRIMITIF DES CHEMINS VICINAUX DE SART-DAMES-AVELINES

